



MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE



INSERTION HANDICAPES YVELINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 6 bis, rue Victor Hugo
78300 POISSY

SIREN 401 715 513 – NAF 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



INSERTION HANDICAPES YVELINES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 6 bis, rue Victor Hugo
78300 POISSY

SIREN 401 715 513 – NAF 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Insertion Handicapés Yvelines,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSERTION HANDICAPES YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 14 mai 2024



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	14 493	14 493		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	433 054	331 687	101 367	105 975
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	30 632		30 632	28 908
Total I	478 179	346 180	131 999	134 883
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Autres créances</i>	66 215		66 215	20 447
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	112 000		112 000	112 000
<i>Disponibilités</i>	1 276 416		1 276 416	1 311 757
<i>Charges constatés d'avance</i>	6 315		6 315	
Total II	1 460 946		1 460 946	1 444 204
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 939 125	346 180	1 592 945	1 579 086
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	440 900	440 900
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	194 103	111 665
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	194 208	173 336
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	119 273	103 309
Situation nette (sous-total)	948 482	829 210
Provisions réglementées	55 098	55 098
Total I	1 003 581	884 308
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	164 460	166 970
Total III	164 460	166 970
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 480	34 348
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140	6 400
Dettes fiscales et sociales	279 990	272 851
Autres dettes	132 294	214 209
Total IV	424 904	527 808
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 592 945	1 579 086
(1) Dont à plus d'un an (a)	11 480	
Dont à moins d'un an (a)	413 424	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	2 754 417	2 334 450
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	132 462	166 677
Autres produits	1 420	1 600
Total I	2 888 299	2 502 727
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	412 001	374 474
Aides financières	367 115	121 667
Impôts, taxes et versements assimilés	133 797	134 154
Salaires et traitements	1 287 048	1 231 747
Charges sociales	504 372	469 950
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	38 032	32 700
Autres charges	43 052	49 023
Total II	2 785 417	2 413 715
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	102 882	89 012
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	17 532	2 108
Total III	17 532	2 108
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	282	557
Total IV	282	557
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	17 250	1 551

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	120 132	90 563
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 047	12 979
Total V	13 047	12 979
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 283	
Total VI	10 283	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 764	12 979
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 623	233
Total des produits (I+III+V)	2 918 879	2 517 814
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 799 606	2 414 505
EXCEDENT OU DEFICIT	119 273	103 309

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : IHY INSERTION HANDICAPES YVELINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 592 945 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 119 273 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association exerce une mission de service public. Elle est en charge de la préparation de l'accompagnement du suivi durable et du maintien de l'emploi des personnes handicapées.

Pour la réalisation de ses missions, elle reçoit des subventions publiques du Pôle Emploi, de l'Agefiph et de l'ARS.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 2 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 493			14 493
Immobilisations incorporelles	14 493			14 493
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	227 607	11 647		239 253
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 708	2 092		193 801
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	419 315	13 739		433 054
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 908	1 724		30 632
Immobilisations financières	28 908	1 724		30 632
ACTIF IMMOBILISE	462 716	15 463		478 179

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 493			14 493
Immobilisations incorporelles	14 493			14 493
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	164 947	16 798		181 745
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 394	1 549		149 943
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	313 340	18 347		331 687
ACTIF IMMOBILISE	327 833	18 347		346 180

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 103 162 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 632		30 632
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	66 215	66 215	
Charges constatées d'avance	6 315	6 315	
Total	103 162	72 530	30 632
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PDTS A RECEVOIR	66 197
Total	66 197

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	440 900				440 900
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales		103 309		103 309	
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	111 665		82 437		194 103
RAN des activités sociales	173 336		20 872		194 208
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	103 309	-103 309	119 273		119 273
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	829 210		222 582	103 309	948 482
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	55 098				55 098
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	884 308		222 582	103 309	1 003 581

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	55 098			55 098
Total	55 098			55 098
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Réserve de trésorerie formée avant 2015

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	166 970	10 283	12 793		164 460
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	166 970	10 283	12 793		164 460
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		10 283	12 793		

L'Association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle en comptabilisant l'ensemble de ses engagements de retraite.

En 2014, l'Association a décidé de comptabiliser les charges sociales sur les indemnités de départ à la retraite, afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

	2023	2022	variation
AXE 1	101 038€	113 035€	- 11 997€
AXE 2	40 320€	41 115€	- 795€
EAC	23 103€	12 820€	10 283€

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité départ en retraite sont les suivantes :

-taux d'accroissement annuel des salaires : 2,25%

-taux d'actualisation retenu : 3,30%

-âge prévu de départ à la retraite : 65 ans

-convention collective applicable : hospitalisation privée à but non lucratif

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 424 904 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	11 480	11 480		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140	1 140		
Dettes fiscales et sociales	279 990	279 990		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	132 294	132 294		
Produits constatés d'avance				
Total	424 904	413 424		11 480
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 869			
(**) Dont envers les associés				

Au 31 décembre 2023, le nantissement du compte de titres financiers au profit du Crédit Industriel et Commercial s'élève à 11 479,69 €.

Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	91 464
Dettes sur primes à payer	1 490
prime à payer pouvoir d'achat	32 000
CHARGES SUR CONGES PAYER	44 817
CRED,DEBIT,DIV,CHAR,A PAY	132 294
Total	302 065

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D_AVAN	6 315		
Total	6 315		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions encaissées au cours de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

CAP EMPLOI axe 1

Pole Emploi : 1 527 100 €

EMPLOI ACCOMPAGNE

Agefiph : 276 366 €

ARS : 428 801 €

CAP EMPLOI axe 2

Agefiph : 522 150 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 30 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	28	30	27
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	31	33	30

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>NANTISSEMENT DE COMPTES DE TITRES FINANCIERS</i>	112 000
Autres engagements donnés	112 000
Total	112 000

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

L'association IHY n'a pas bénéficié de contributions volontaires en 2023.